

## Réunion relative à la préparation des Élections de 2014

Lundi 5 mai 2014

*Séance consacrée à l'architecture de la circulaire élections*

*Présidence de la séance par Christophe CASTELL, sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales.*

### **1°) Observations sur le compte-rendu de la précédente réunion**

La CGT aura sans doute des modifications à apporter. La FAC-FGAF n'a pas reçu le compte-rendu ; l'administration lui renvoie dans la foulée de la réunion.

### **2°) Projet de circulaire**

L'administration présente le document envoyé : il s'agit d'un document de travail, servant de base aux échanges entre l'administration, les correspondants élections et les organisations syndicales. De nombreux points restent à débattre.

Un débat s'engage ensuite sur le contenu de la circulaire. Les points qui posent questions seront annotés et/ou modifiés et une nouvelle version de la circulaire sera renvoyée à l'ensemble des participants.

Sur la forme, quelques coquilles sont signalées, notamment dans la numérotation des pages et dans celle des annexes.

Sur le fond, chaque fiche est étudiée. Nous mentionnerons dans ce compte-rendu les remarques les plus significatives.

- concernant les deux pages de la circulaire signées par le secrétaire général, la CGT-culture souhaite que soit rajouté dans l'objet la mention faisant référence au CNAS et aux DAS et ASA, comme dans la circulaire électorale de 2010.

#### **- fiche 1 : les cartographies**

Sud-culture solidaires ne souhaite pas, pour les CT communs ou spéciaux (CT ENSA et CT des DRAC), que l'on procède par agrégation, en raison du vote qui aura lieu à la fois sur liste et sur sigle pour certaines instances dont les résultats devront être agrégés pour composer un CT commun. Cela peut en effet poser problème en cas de candidatures intersyndicales. La FSU est d'accord.

La CGT ne souhaite pas que la représentativité des CT communs soit faite sur la base des résultats au CTM.

L'administration rappelle que, en cas de listes communes, la répartition en fonction des suffrages doit être précisée au moment du dépôt des candidatures.

Concernant les CHSCT, la CGT-culture indique qu'elle n'est pas d'accord avec l'architecture présentée dans la circulaire, et que cela a d'ailleurs fait l'objet d'un vote au CHSCTM. L'administration rappelle qu'une dérogation a été demandée à la DGAFP afin d'inclure le SIAF dans le CHSCT archives, et que la réponse est en attente. Concernant les autres points relatifs au réseau des archives et à la filière patrimoine, le schéma présenté est celui qui a fait l'objet d'un arbitrage par le cabinet.

#### **- fiche 2 : le calendrier électoral**

La CGT-culture pointe le problème de la date butoir de remise du matériel de vote aux agents que

l'administration a fixée au 21 novembre 2014. Cette date semble beaucoup trop tardive, notamment pour l'INRAP et le CMN.

L'administration rappelle que, lors de la phase de discussion avec le titulaire du marché, il sera demandé que l'envoi du matériel de vote à ces structures soit prioritaire. Mais qu'à ce stade, en raison des contraintes réglementaires qui s'imposent à tous, il est difficile de s'avancer sur une date de remise du matériel de vote plus éloignée de la date de l'élection.

La CFTC ainsi que la FAC-FGAF souhaitent par ailleurs que le calendrier de remise des pré-listes électorales soit clairement indiqué dans le calendrier électoral.

### **- fiche 3 : les listes électorales**

La CGT-culture s'interroge sur les conditions pour être électeurs en CCP. L'administration rappelle que ces conditions sont celles qui sont, à ce jour, toujours en vigueur. Lorsque l'arrêté modifiant celui du 17 décembre 2009 aura été approuvé en CTM, les conditions seront mises à jour dans la circulaire.

La CGT-culture souhaite également que soit rajouté, dans les conditions pour être électeurs, les fonctionnaires titulaires « du ministère chargé de la culture et des Établissements Publics Administratifs sous sa tutelle ».

Enfin, selon la CGT-culture, les conditions pour être électeur étaient inscrites de manière plus claire dans la circulaire de 2010. L'administration demande à la CGT de lui faire une proposition en ce sens.

La CGT-culture aimerait trouver dans la circulaire la liste des établissements qui possèdent leur CCP propre et que l'on mentionne la CCP des conservatoires.

### **- fiche 4 : les candidatures**

Un débat s'engage ensuite sur le rôle du délégué de liste, notamment dans la remise des listes de candidatures. L'administration souhaite avoir un référent par liste, facilement joignable en cas de réclamation. Un point sera fait sur le rôle des délégués de liste dans le dépôt des candidatures et sur le rôle le jour du scrutin.

### **- fiche 5 : la communication des OS**

En ce qui concerne la communication par mail, les organisations syndicales sont conscientes que la saturation pourrait produire des effets néfastes, et que les mails syndicaux reçus en nombre sont très peu lus.

L'administration précise que la création de listes de diffusion par corps, et par EP n'est pas envisageable.

La FAC-FGAF rappelle qu'il faudrait indiquer dans la circulaire que les OS qui se présentent aux élections, même lorsqu'elles ne sont pas représentées, doivent pouvoir communiquer au même titre que les autres, et notamment bénéficier des mêmes droits en termes d'affichage et d'Heures mensuelles d'informations (HMI).

L'administration s'engage à se pencher sur la question et précisera cela dans le projet de circulaire.

### **- fiche 6 : les modalités de vote**

Le chapitre concernant la distribution du matériel fait à nouveau débat. Les 8 jours fixés par la circulaire ne conviennent pas aux organisations syndicales.

L'administration s'engage à trouver le maximum de marge de manœuvre dans ce calendrier très contraint.

## **- fiche 7 : les opérations électorales**

La CGT-culture souhaite que soient rajoutées certaines mentions concernant les facilités accordées par le supérieur hiérarchique afin de laisser les électeurs voter à l'urne.

Concernant la composition du bureau de vote, la question se pose de savoir s'il est possible d'avoir plus qu'un seul délégué présent par OS dans le cas où cette personne participe aux opérations de dépouillement, et si les scrutateurs sont les mêmes personnes que celles qui dépouillent le scrutin. L'administration reviendra vers les OS afin de préciser le rôle du délégué de candidature et afin de savoir s'il est possible de lui prévoir un suppléant.

## **- fiche 8 : opérations post-électorales**

FO ne souhaite pas voir le dépouillement s'étaler sur plusieurs jours, pour des raisons de sécurisation des urnes.

La question de la compensation, pour les agents qui dépouillent le soir et le week-end, est soulevée par Sud-culture solidaires.

La CGT-culture souhaite que le dépouillement commence le 5 décembre au matin, et non le 4 décembre au soir de manière à ce que le dépouillement se déroule dans de bonnes conditions.

## **3°) Autres points d'information apportés par l'administration**

- le marché public relatif aux élections a été publié le 25 avril dernier. La réception des offres est prévue le 10 juin 2010, pour une notification début juillet.

- la prochaine réunion se tiendra le 14 mai. La circulaire sera modifiée en fonction des débats de ce jour, et un point sera fait par l'administration sur les textes qui doivent être pris avant l'été, concernant le chantier électoral.

- la réunion suivante aura lieu le 28 mai. La circulaire sera à nouveau étudiée et la question de la communication sera abordée.

- les pré-listes électorales seront envoyées aux OS en fin de semaine, voire en début de semaine prochaine.

### **En conclusion :**

#### **L'administration envoie :**

- **La liste des correspondants électoraux dans les structures locales du ministère.**
- **Les pré-listes électorales**
- **La circulaire modifiée**

#### **Les organisations syndicales envoient :**

- **Les statuts juridiques sous lesquels elles se porteront candidates.**
- **Les propositions éventuelles de modification de certaines parties de la circulaire.**

**La prochaine séance du groupe de travail est programmée le 14 mai 2014 et sera consacrée à la poursuite de l'étude de l'architecture de la circulaire relative aux élections. Un point sera également fait sur l'ensemble des textes réglementaires relatifs aux élections qui doivent être pris avant l'été.**

## Les participants

Nom, prénom	OS représentées
Jean CHAPELLON Isabelle DUMOUSAUD	UNSA UNSA
Félix GUION-FIRMIN Marie-Josée ALYBERIL	FAC-FGAF FAC-FGAF
Patricia FLEURY	SNAC-FSU
Sophie AGUIRRE	SUD-Culture Solidaires
Michèle DUCRET Warda BALAH-CHIKHA	CFDT-Culture CFDT-Culture
Bernard JOPEK	FIPMC-SAMUP
Pascal LE FLANCHEC Chantal THOMAS	CFTC-Culture CFTC-Culture
Sophie MEREAU Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON Christophe UNGER Vincent KRIER Thomas PUCCI	CGT-Culture CGT-Culture CGT-Culture CGT-Culture CGT-Culture
Didier DURIEUX Hector ABITBOL	SNAC-FO SNAC-FO
Nom, prénom	Membres de l'administration
Christophe CASTELL Marine THYSS Estelle DENIS Mélanie PILON	SRH BSDS BSDS BSDS
Sébastien DUFLOS Serge CALLIGARIS	DGMIC DGMIC
Kevin THIERY	Mission dialogue social DGPAT
Diane BOUCHARD	DGA
Roland BRETON	BASP
Dominique FORAY	SRH / Bureau des Affaires Transversales